



مسقط 2024  
Muscat 2024



إيسيسكو  
ICESCO

# Conférence de l'ICESCO des Ministres de l'Éducation

## ICESCO EMC 3

Au-delà du Sommet sur  
la Transformation de l'Éducation:  
des Engagements aux Actions

### 2.6

**Développement de l'Éducation et la Protection  
de la Petite Enfance : Les Fondements pour l'Avenir**

Masqate  
Sultanat d'Oman

**2-3**  
octobre

**2024**





# Conférence de l'ICESCO des Ministres de l'Éducation

ICESCO EMC 3

Au-delà du Sommet sur la Transformation de l'Éducation :  
des Engagements → aux Actions

## 2.6

**Développement de l'Éducation et la Protection  
de la Petite Enfance : Les Fondements pour l'Avenir**

Masqate  
Sultanat d'Oman

**2-3**  
octobre

**2024**



## Résumé Analytique

L'Organisation du Monde Islamique pour l'Éducation, les Sciences et la Culture (ICESCO) a participé à un projet de recherche international mené par l'Institut Coréen pour l'Éducation et la Protection de l'Enfance (KICCE). Ce projet, réalisé en partenariat avec le Réseau Régional Asie-Pacifique pour la Petite Enfance (ARNEC) et la KDI School of Public Policy and Management, visait à élaborer un plan stratégique permettant au gouvernement coréen d'étendre son soutien aux pays en développement dans le domaine de l'Éducation et la Protection de la Petite Enfance (EPPE) dans les pays en développement, en particulier dans le cadre de l'Aide Publique au Développement (APD).

La recherche, intitulée *Developing a Plan for International Development and Cooperation in Early Childhood Care and Education Policy* (Moon et al., 2023), a porté sur les services d'EPPE dans 17 pays d'Asie, d'Afrique, d'Asie Centrale et d'Amérique du Sud. Le rôle de l'ICESCO dans ce projet consistait à distribuer et à recueillir des données dans cinq pays africains (l'Égypte, le Sénégal, le Gabon, le Niger et la Tanzanie) et à mener des entretiens pour déterminer la situation générale de l'EPPE, les politiques clés et les besoins prioritaires en matière de coopération pour le développement dans chaque pays.

Les résultats de cette recherche mettent en évidence des pratiques diverses et innovantes en matière d'EPPE dans neuf États membres de l'ICESCO inclus dans l'étude : Égypte, Sénégal, Niger, Gabon, Bangladesh, Indonésie, Ouzbékistan, République kirghize et République du Tadjikistan. L'étude a exploré des thèmes essentiels tels que les informations de base et les types de services d'EPPE, les services d'EPPE de qualité et inclusifs pour tous les jeunes enfants, les enseignants et les praticiens de l'EPPE, l'innovation dans les programmes d'EPPE, la politique, la gouvernance et le financement, ainsi que les atouts, les limites et les priorités de recherche pour la coopération en matière de développement de l'EPPE. Ce rapport présente les pratiques d'EPPE des neuf États membres de l'ICESCO mis en évidence dans l'étude et propose des recommandations politiques pour inspirer les États membres dans leur planification stratégique en vue d'améliorer l'EPPE à l'avenir.



## Introduction

La petite enfance est une période cruciale pour le développement global de l'enfant. Elle couvre la croissance cognitive, sociale, émotionnelle et physique, et établit les bases et les jalons du bien-être et de la réussite futurs de l'enfant. Malgré son importance, des millions d'enfants dans le monde se voient refuser le droit fondamental à l'égalité des chances et à l'accès à une éducation préscolaire de qualité. D'après les données les plus récentes, les enfants des pays à faible revenu, en particulier en Afrique subsaharienne, en Afrique du Nord et en Asie Occidentale - régions qui comprennent de nombreux États membres de l'ICESCO - enregistrent les taux les plus élevés d'exclusion des possibilités d'éducation de la petite enfance (UNESCO et UNICEF, 2024).

Investir dans l'EPPE est non seulement un devoir moral, mais aussi une nécessité stratégique pour atteindre des objectifs de développement mondiaux plus larges. L'EPPE est au cœur de l'Objectif de Développement Durable n° 4, en particulier la cible 4.2, qui vise à « faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire » à l'horizon 2030. La réalisation de cet objectif est essentielle pour briser le cycle de la pauvreté, promouvoir l'égalité des sexes et favoriser une croissance économique inclusive. Pour les États membres de l'ICESCO, donner la priorité à l'EPPE est crucial pour construire une base éducative solide qui sera le moteur du développement social et économique futur.

L'engagement de l'ICESCO en faveur de l'EPPE a été renforcé lors de la Conférence Mondiale sur l'Éducation et la protection de la petite enfance (WCECCE) de l'UNESCO, qui s'est tenue du 14 au 16 novembre 2022 à Tachkent, en Ouzbékistan. Lors de cette conférence, Dr Salim AlMalik, Directeur général de l'ICESCO, a souligné l'importance cruciale d'investir dans la qualité de l'éducation et de la protection des jeunes enfants. Il a appelé les communautés internationales à prendre des mesures décisives, déclarant : « Nous devrions trouver des mesures innovantes pour faciliter les partenariats internationaux et l'engagement à tous les niveaux, avec notamment la disponibilité de fonds et la sensibilisation politique à la réalisation de l'ODD 4.2. »

La Déclaration de Tachkent, adoptée le dernier jour de la conférence, a établi l'agenda international pour l'éducation de la petite enfance jusqu'en 2030. Elle énonce des principes directeurs dans quatre domaines prioritaires : (1) services d'EPPE de qualité équitables et inclusifs pour tous, (2) personnel d'EPPE, (3) innovation pour faire avancer la transformation, et (4) politique, gouvernance et financement (UNESCO, 2023). Ces principes sont alignés sur l'objectif plus vaste de fournir un accès égal à des services d'EPPE de qualité comme moyen d'atteindre l'ODD 4.2.

Dans le cadre de ses efforts pour faire progresser l'EPPE, l'ICESCO a participé à une recherche internationale conjointe sur ce sujet. Cette recherche, intitulée *Developing a Plan for International Development and Cooperation in Early Childhood Care and Education Policy* (Moon et al., 2023), comprenait les contributions de neuf États membres de l'ICESCO, à savoir l'Égypte, le Sénégal, le Niger, le Gabon, le Bangladesh, l'Indonésie, l'Ouzbékistan, le Kirghizistan et le Tadjikistan. Le présent rapport met en lumière les pratiques d'EPPE de ces pays, classées par thèmes, et propose des recommandations politiques visant à inspirer les États membres dans leur planification stratégique pour améliorer l'EPPE.

## Aperçu de la recherche et méthodologie

L'ICESCO a pris part à un projet de recherche international mené par le KICCE, une organisation gouvernementale de la République de Corée qui se consacre à la recherche et à l'élaboration de politiques dans le domaine de l'éducation de la petite enfance. L'objectif principal de ce projet était de formuler un plan stratégique permettant au gouvernement coréen d'étendre son soutien à l'EPPE dans les pays en développement, dans le cadre de l'Aide Publique au Développement (APD) (Moon et al., 2023). À la suite de ce projet, la recherche *Developing a Plan for International Development and Cooperation in Early Childhood Care and Education Policy* (Moon et al., 2023) a été publiée par le National Research Council for Economics, Humanities, and Social Sciences (NRC). Le NRC est une institution publique nationale coréenne relevant du bureau du Premier ministre, créée pour soutenir les instituts de recherche financés par le gouvernement.

L'étude a sélectionné 17 pays de différentes régions pour mener une enquête sur la demande en matière d'EPPE. Ces pays ont été choisis en fonction de la priorité qu'ils accordent à l'éducation dans la coopération au développement, des faibles taux de participation à l'éducation et à la protection de la petite enfance (EPPE) et de la faisabilité de la collecte de données (Moon et al., 2023). Les pays sélectionnés comprennent les Pays les Moins Avancés (PMA) et les Pays à Revenu Faible et Intermédiaire (PRFI), dont neuf États membres de l'ICESCO.

L'étude a été réalisée en collaboration avec l'Organisation du Monde Islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ICESCO), le Réseau régional Asie-Pacifique pour la petite enfance (ARNEC) et la KDI School of Public Policy and Management (KDI). Chaque organisation participante était chargée de collecter des données relatives aux services d'EPPE dans 17 pays de 4 régions différentes, l'Asie, l'Afrique, l'Asie Centrale et l'Amérique du Sud. Une équipe de 2 à 3 acteurs clés, dont des responsables gouvernementaux de chaque pays, a été constituée pour répondre au questionnaire, et les réponses ont été vérifiées par des entretiens approfondis (Moon et al., 2023). Les résultats des réponses au questionnaire sur les politiques de chaque pays ont été compilés, édités et présentés dans un rapport unique par le KICCE afin de constituer une base de données pour la recherche (Moon et al., 2023). Dans cette étude, l'ICESCO était chargé de distribuer des questionnaires aux départements EPPE des ministères de l'Éducation de cinq pays africains sélectionnés, à savoir l'Égypte, le Sénégal, le Gabon, le Niger et la Tanzanie, de collecter les réponses et de mener des entretiens.

Parmi les 17 pays sélectionnés pour cette étude figurent neuf États membres de l'ICESCO - l'Égypte, le Sénégal, le Niger, le Gabon, le Bangladesh, l'Indonésie, l'Ouzbékistan, la République kirghize et la République du Tadjikistan. Bien que les résultats ne représentent pas l'ensemble des États membres de l'ICESCO, ce rapport vise à mettre en lumière les pratiques en matière d'EPPE notamment dans les États membres de l'ICESCO représentés dans la recherche internationale conjointe sur l'EPPE, en s'appuyant principalement sur les résultats de l'étude.

## Analyse et examen des résultats de la recherche

La section suivante présente une analyse des résultats de la recherche, classés par thèmes, en mettant l'accent sur les pratiques en matière d'EPPE telles qu'elles sont présentées dans le rapport des neuf États membres de l'ICESCO couverts par l'étude. L'analyse aborde des domaines clés liés à l'EPPE, tels que la préparation aux situations d'urgence, l'allocation budgétaire et la transparence, l'accès dans les zones rurales, les consignes pour l'utilisation des appareils numériques, l'enseignement obligatoire, le renforcement des capacités des enseignants, les droits de l'enfant et l'expansion de l'infrastructure. Ces thèmes reflètent les approches diverses et innovantes adoptées par les neuf États membres de l'ICESCO représentés dans l'étude pour améliorer l'EPPE, qui abordent les défis et tirent parti des possibilités d'amélioration des systèmes d'EPPE.

Le tableau ci-après synthétise les diverses approches adoptées par les neuf États membres de l'ICESCO cités dans l'étude pour améliorer l'EPPE.

Domaine thématique	Pays	Pratiques et réalisations majeures
Préparation aux situations d'urgence en matière d'EPPE	Égypte	Élaboration d'un manuel d'urgence spécifique à l'EPPE pour le fonctionnement des services de l'EPPE et l'orientation des enseignants en cas d'urgence.
	Bangladesh	Application du modèle BRAC Humanitarian Play Lab (HPL) dans les camps de réfugiés rohingyas, qui combine l'apprentissage par le jeu et le soutien psychosocial et a touché 41 000 enfants jusqu'en 2019.
Allocation de budget et transparence	Sénégal	Gestion de données statistiques distinctes sur les budgets nationaux alloués à l'EPPE, afin d'améliorer l'affectation des ressources et de renforcer la responsabilité.
Accès élargi à l'EPPE dans les zones rurales		Élargissement des opportunités éducatives dans les zones rurales grâce au programme Cases des Tout-Petits (CTP), qui intègre des services d'éducation, de santé et de nutrition.
Consignes pour l'utilisation des appareils numériques	Égypte	Technologie numérique intégrée pour soutenir les enfants handicapés.
	Niger	Établissement des consignes pour une utilisation sûre des appareils numériques dans les établissements d'accueil de la petite enfance.
Enseignement obligatoire de l'EPPE	Gabon	Institutionnalisation de l'EPPE en tant qu'enseignement obligatoire.
	Tadjikistan	Mise en œuvre d'un plan par étapes visant à dispenser une année d'enseignement pré-primaire universel à tous les enfants de 6 ans, avec l'aide de l'UNICEF.
Renforcement des capacités des enseignants de l'EPPE	Ouzbékistan	Création du Centre de Développement de l'Enseignement et de l'Apprentissage de l'Ouzbékistan et mise en œuvre de programmes de recyclage des enseignants pour améliorer leurs compétences.
	Indonésie	Amélioration de la qualité des services d'EPPE grâce au Programme de Partenariat pour l'Apprentissage précoce, ayant permis d'améliorer le développement cognitif et socio-émotionnel des enfants participant au programme.

<b>L'EPPE, un droit de l'enfant</b>	<b>Ouzbékistan</b>	Adoption de la loi sur l'éducation et la protection préscolaires, qui garantit les droits des enfants à l'EPPE, avec le soutien technique de l'UNICEF.
<b>Développement des infrastructures de l'EPPE</b>	<b>Kirghizistan</b>	Augmentation significative du nombre d'écoles maternelles publiques et privées de 819 en 2012 à 1 712 en 2021, augmentant le taux d'inscription de 16,1 % à 23,9 %.

## Préparation aux situations d'urgence en matière d'EPPE

Étant donné que les plus jeunes victimes des crises sont les bébés et les jeunes enfants qui passent leurs premières années dans des situations de crise humanitaire, il est crucial d'assurer leur bien-être et leur développement pendant les situations d'urgence et les crises (Calaycay, 2022). L'étude a évalué si les pays avaient préparé des guides de gestion et d'intervention en cas de catastrophe pour les structures d'EPPE. A ce propos, l'Égypte s'est distinguée par l'élaboration d'un guide d'urgence spécifique à l'EPPE pour le fonctionnement de ses services et l'orientation des enseignants dans des situations d'urgence telles que le COVID-19 (Moon et al., 2023).

Le Bangladesh a également indiqué qu'il disposait d'un guide spécifique sur l'EPPE dans les situations d'urgence (Moon et al., 2023). En outre, les pratiques innovantes du Bangladesh en matière de programmes d'EPPE ont été mises en évidence dans le rapport thématique de l'UNESCO sur l'EPPE dans les situations d'urgence (Calaycay, 2022). Le modèle du BRAC Humanitarian Play Lab (HPL) au Bangladesh combine l'apprentissage par le jeu et le soutien psychosocial. Il incorpore le jeu physique, les chansons, les histoires, la danse et l'art, tout en engageant les assistants à créer du matériel de jeu peu coûteux et culturellement pertinent. Appliqué dans les camps de réfugiés rohingyas, le modèle HPL est un programme holistique, tenant compte des conflits, qui inclut des activités traditionnelles rohingyas et soutient à la fois les enfants et les soignants. En décembre 2019, ce programme avait bénéficié à environ 41 000 enfants rohingyas âgés de 0 à 6 ans. Les outils de suivi évaluent la qualité des interactions, la qualité de l'environnement et la mise en œuvre du programme (Calaycay, 2022).

## Allocation de budget et transparence en matière d'EPPE

Il est indispensable de disposer d'une allocation budgétaire précise et transparente pour évaluer les besoins de financement et améliorer l'efficacité de la répartition des ressources dans le domaine de l'EPPE. L'étude a mis en évidence la gestion par le Sénégal de données statistiques distinctes sur les budgets nationaux alloués à l'EPPE parmi les pays africains étudiés (Moon et al., 2023). Des données statistiques sur les dépenses d'EPPE en tant que proportion du budget global de l'éducation étaient également disponibles pour l'Ouzbékistan, le Kirghizistan et le Tadjikistan (Moon et al., 2023). Les données montrent que le budget alloué à l'EPPE est limité, s'élevant respectivement à 2 %, 10 %, 15 % et 7 % pour le Sénégal, l'Ouzbékistan, le Kirghizistan et le Tadjikistan (Moon et al., 2023). Il est difficile, en l'absence de données budgétaires détaillées et transparentes, d'identifier les lacunes en matière d'EPPE et d'allouer efficacement les ressources nécessaires pour les combler. Disposer de données financières claires permet aux décideurs de suivre les progrès, de garantir la responsabilité et de prendre des décisions éclairées pour améliorer la qualité et l'accessibilité de l'EPPE. En outre, la transparence facilite les comparaisons et les collaborations internationales, permettant aux pays de s'inspirer des meilleures pratiques et d'optimiser leurs investissements dans le développement de la petite enfance.



## Accès élargi à l'EPPE dans les zones rurales

Des initiatives communautaires innovantes se sont avérées efficaces pour combler le fossé entre l'accès à l'EPPE dans les zones rurales et urbaines. Le programme sénégalais des Cases des Tout-Petits (CTP), géré par l'Agence Nationale des Cases des Tout-Petits (ANCTP), a été présenté dans l'étude comme un exemple d'augmentation des inscriptions et de l'accès à l'EPPE (Moon et al., 2023). L'initiative CTP, lancée en 2006, vise à élargir les possibilités d'éducation dans les zones rurales grâce à une approche globale qui intègre l'éducation, la santé et les services de nutrition. Le programme a permis d'augmenter considérablement le nombre d'inscriptions dans les zones rurales et vise à créer 28 000 crèches et écoles maternelles communautaires (Taniguchi, 2014). La priorité accordée par le CTP au développement holistique de l'enfant a suscité un intérêt national, permettant au Sénégal de s'aligner sur les normes internationales de développement de l'enfant et de travail afin de protéger les droits de l'enfant (Diop, communication personnelle, 2020, cité dans Cisse et al., 2022). L'implication active de la communauté, y compris la participation des habitants et même des grands-parents, a été déterminante pour soutenir les enseignants formés et favoriser la participation locale (Taniguchi, 2014; Cisse et al., 2022).

## Consignes pour l'utilisation des appareils numériques dans l'EPPE

Les progrès rapides de la technologie numérique ouvrent des perspectives d'amélioration de l'EPPE, en particulier dans les pays en développement. Les outils éducatifs qui utilisent la technologie numérique peuvent améliorer la qualité de l'enseignement en gérant les données relatives aux élèves, en fournissant du matériel pédagogique efficace et en créant des environnements d'apprentissage spécialisés pour les enfants handicapés (Moon et al., 2023). Toutefois, les effets négatifs potentiels de l'utilisation des appareils numériques sur le développement physique, cognitif, social et émotionnel des enfants suscitent de sérieuses inquiétudes (Byron, 2008 ; Stephen & Plowman, 2003). L'étude note que l'Égypte a commencé à intégrer la technologie numérique pour assister les enfants handicapés, tandis que le Niger a établi des consignes pour une utilisation sûre des appareils numériques dans les établissements d'EPPE (Moon et al., 2023).

## Enseignement obligatoire de l'EPPE

Le Cadre d'Action Éducation 2030 et les Objectifs de Développement Durable (ODD cible 4.2) fixent un objectif mondial pour que tous les enfants bénéficient d'au moins une année d'enseignement préscolaire gratuit et obligatoire à l'horizon 2030. Cependant, en 2020, seuls 25 % des pays avaient légalement adopté cette norme (UNESCO, 2021). Parmi les États membres de l'ICESCO interrogés dans le cadre de l'étude, le Gabon a été cité comme un pays ayant pris des mesures pour institutionnaliser l'EPPE en tant qu'enseignement obligatoire (Moon et al., 2023). De même, le Tadjikistan a fait preuve d'un engagement fort en faveur de l'enseignement préscolaire obligatoire, en mettant en place un plan par étapes pour dispenser une année d'enseignement préscolaire universel à tous les enfants de 6 ans, avec le soutien de l'UNICEF (Moon et al., 2023).

## Renforcement des capacités des enseignants de l'EPPE

Investir dans le développement professionnel et le bien-être des enseignants de l'EPPE est indispensable pour améliorer la qualité des services offerts. Les gouvernements nationaux, ainsi que les organisations internationales, soutiennent les efforts visant à renforcer les compétences des enseignants, à offrir des programmes de requalification et à améliorer les conditions de travail. Un exemple particulièrement notable, cité dans l'étude, est le Projet de « Renforcement des compétences des enseignants de la petite enfance par la création du Complexe de développement de l'enseignement et de l'apprentissage en Ouzbékistan ». Prévu sur six ans, de 2021 à 2026, ce projet fournit des orientations précieuses pour encourager la coopération internationale dans le domaine du développement de la petite enfance, tant par son envergure que par son contenu (Moon et al., 2023). L'objectif est d'établir à Tachkent, capitale de l'Ouzbékistan, un Complexe de développement de l'enseignement et de l'apprentissage, incluant un centre expérimental d'éducation de la petite enfance et un centre de recherche sur l'enseignement maternel. Ce projet comprend également la requalification des enseignants afin de renforcer leurs compétences (Moon et al., 2023). De plus, il prévoit la création d'un « Conseil d'experts en éducation de la petite enfance », visant à promouvoir ce projet comme une initiative menée par le pays d'accueil. Cette approche a pour but de diffuser le modèle éducatif sud-coréen K-Edu en adaptant localement le Programme « Nuri » de la Corée du Sud (Moon et al., 2023).

En septembre 2017, le ministère de l'Éducation Préscolaire Ouzbek a fondé l'« Institut de Requalification et de Certification des Directeurs et Spécialistes des Etablissements de la Petite Enfance » (Moon et al., 2023). Cet institut propose des programmes de formation et de certification aux directeurs et enseignants, leur offrant des méthodes pédagogiques modernes adaptées à l'EPPE, tout en veillant à évaluer les compétences des professionnels du secteur. Parallèlement, un projet soutenu par la Banque Mondiale propose dix jours de formation à 2 000 enseignants à travers l'Ouzbékistan sur des méthodes éducatives diverses, incluant des approches centrées sur l'enfant et le développement de la petite enfance (Moon et al., 2023). En 2018, le gouvernement ouzbek a décidé d'augmenter les salaires des enseignants de la petite enfance de 30 % pour attirer des professionnels plus qualifiés (UZ Daily, 2018). En 2019, des fonds supplémentaires ont été alloués dans le budget national pour renforcer cette augmentation salariale (Moon et al., 2023).

L'étude souligne également le Programme « Partenariat pour l'éducation préscolaire », mené en Indonésie en 2016, qui vise à améliorer la qualité des services éducatifs de la petite enfance en formant les enseignants et en fournissant du matériel pédagogique (Moon et al., 2023). L'évaluation de l'impact a montré que les enfants fréquentant les institutions participant à ce programme affichaient un meilleur développement cognitif et socio-émotionnel que ceux qui n'en bénéficiaient pas (Denboba et al., 2015). En Indonésie, des fondations nationales, telles que la Fondation Tanoto, œuvrent à renforcer le développement préscolaire en améliorant la qualité des enseignants de l'EPPE, en augmentant l'implication des parents et en mettant en place des approches intégrées basées sur des centres. (Moon et al., 2023).

Cinq des neuf États membres de l'ICESCO représentés dans l'étude ont indiqué disposer d'une stratégie nationale de développement des ressources humaines dans l'EPPE. Toutefois, il s'avère nécessaire d'élaborer des plans de développement des ressources humaines pour l'ensemble du secteur éducatif, y compris l'EPPE. Les réglementations et politiques appliquées au personnel de l'EPPE varient selon le type de prestataire de services, et les prestataires du secteur privé ou issus d'organisations de la société civile sont souvent exclus des plans actuels de développement des ressources humaines (Moon et al., 2023). Un soutien national pour la cartographie des effectifs de l'EPPE pourrait poser les bases de futures réformes politiques et d'investissements. Il est essentiel



que les opportunités de renforcement des capacités et de développement professionnel, par le biais des programmes de certification, soient accessibles au personnel de divers prestataires de services. Un soutien continu est également requis pour assurer l'efficacité de cette approche.

## L'EPPE, un droit de l'enfant

Dans leur recherche intitulée « *Recognizing Early Childhood Education as a Human Right in International Law* », Fredman et al. (2022) défendent l'idée que l'EPPE devraient être reconnues comme une obligation juridiquement contraignante des États dans le cadre du droit à l'éducation. Selon eux, le droit international des droits de l'homme laisse entendre que ce droit ne commence qu'à l'âge de l'entrée en première année scolaire. Tandis que l'éducation primaire et secondaire est explicitement mentionnée dans les trois principaux traités internationaux, l'éducation de la petite enfance en est absente. Néanmoins, Fredman et al. (2022) soutiennent que ces trois traités exigent que l'éducation favorise le développement intégral de la personnalité de l'enfant et lui permette de participer pleinement à la société. Compte tenu des preuves solides démontrant que l'éducation de la petite enfance est cruciale pour le développement des enfants et leur capacité à participer activement à la société, il devient essentiel de promouvoir l'EPPE comme un droit fondamental pour chaque enfant.

À cet égard, l'Ouzbékistan a été mis en avant dans une étude réalisée par le KICCE pour avoir promulgué une loi sur l'éducation et la protection de la petite enfance, garantissant ainsi les droits des enfants à l'EPPE (Moon et al., 2023). L'UNICEF a apporté son expertise technique au ministère ouzbek de l'Éducation préscolaire pour élaborer une nouvelle loi, laquelle garantit une année d'éducation préscolaire avant l'entrée des enfants à l'école (UNICEF, 2022). En décembre 2019, cette Loi sur l'éducation et la protection de la petite enfance, qui précise les droits des enfants ainsi que les droits et devoirs des parents (ou tuteurs légaux) et des enseignants, a été adoptée (Moon et al., 2023).

## Développement des infrastructures de l'EPPE

L'augmentation du nombre d'écoles maternelles publiques et privées est essentielle pour accroître les taux d'inscription et améliorer l'accès à l'éducation de la petite enfance. L'étude met en lumière l'augmentation significative des écoles maternelles au Kirghizistan. Le nombre d'écoles publiques est passé de 761 en 2012 à 1 500 en 2021, tandis que les établissements privés ont enregistré une croissance de 58 à 212 sur la même période (Moon et al., 2023). En tout, le nombre d'écoles maternelles a bondi de 109 %, passant de 819 en 2012 à 1 712 en 2021, et le taux d'inscription a grimpé de 16,1 % à 23,9 %, soit une hausse de 7,8 points de pourcentage (Moon et al., 2023). Ces chiffres témoignent des efforts soutenus du Kirghizistan pour améliorer l'accès aux services d'éducation préscolaire en augmentant le nombre de centres disponibles.

## Priorités de recherche dans le domaine de l'EPPE

L'étude a permis de définir les priorités de recherche dans le domaine de l'EPPE à travers des enquêtes visant à comprendre les besoins et les objectifs spécifiques de chaque pays (Moon et al., 2023). Le tableau ci-dessous présente un résumé des priorités de recherche en matière d'EPPE, telles qu'identifiées par les responsables gouvernementaux et les experts de neuf États membres de l'ICESCO. Ces priorités reflètent les défis particuliers rencontrés par chaque État membre, ainsi que les domaines jugés essentiels pour faire progresser l'EPPE. Les données qui y figurent sont issues de l'étude intitulée « *Developing a Plan for International Development and Cooperation in Early Childhood Care and Education Policy* » (Moon et al., 2023).

Pays	Priorités de recherche dans le domaine de l'EPPE
<b>Égypte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des enseignants de la petite enfance</li> <li>• Formation continue des enseignants</li> <li>• Identifier et améliorer les dernières tendances en matière d'EPPE</li> <li>• Améliorer la qualité de l'environnement éducatif</li> <li>• Échange international dans le domaine de l'EPPE</li> </ul>
<b>Sénégal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de l'enfant</li> </ul>
<b>Niger</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de l'apprentissage basé sur le jeu</li> <li>• Soins psychosociaux émotionnels</li> <li>• Soins aux nourrissons et aux enfants en situation de catastrophe</li> <li>• Contrôle de qualité</li> </ul>
<b>Gabon</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation de la technologie numérique durant les cours</li> <li>• Inclusion sociale, protection et éducation dans les zones rurales</li> <li>• Service numérique relatif à la santé et à la nutrition</li> </ul>
<b>Bangladesh</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la qualité des petites institutions de l'EPPE</li> <li>• Financement public de l'EPPE</li> <li>• Coopération public-privé pour les familles à faible revenu</li> <li>• Apprentissage socio-émotionnel (ASE)</li> </ul>
<b>Indonésie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coûts-bénéfices de l'accompagnement de la transition de l'éducation de la petite enfance à l'enseignement primaire</li> <li>• Impact de l'approche multisectorielle (par exemple, nutrition et stimulation du développement)</li> </ul>
<b>Ouzbékistan</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégies d'amélioration de la qualité de l'éducation de la petite enfance adaptées aux besoins des parents de nourrissons et de jeunes enfants</li> </ul>
<b>Kirghizistan</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réévaluation de la qualité de l'éducation de la petite enfance et exploration de stratégies visant à améliorer les résultats développementaux des nourrissons et des jeunes enfants</li> </ul>
<b>Tadjikistan</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'accès à l'EPPE compte tenu du déséquilibre démographique dans les communautés rurales et les villages de pêcheurs</li> <li>• Cadres de réseaux régionaux liés au développement de la petite enfance</li> <li>• Améliorer l'éducation grâce à l'intégration de la technologie</li> </ul>



## Aperçu de la situation actuelle de l'EPPE dans 9 États membres de l'ICESCO : Taux d'inscription, budget et inclusion

Le tableau suivant présente une analyse comparative des indicateurs clés relatifs à l'EPPE dans neuf États membres de l'ICESCO, tels que représentés dans l'étude. Les données mettent en avant les taux d'inscription, le pourcentage de l'investissement financier dans l'EPPE par rapport au budget total de l'éducation, ainsi que l'inclusion des systèmes de l'EPPE en termes d'éducation obligatoire, de préparation aux situations d'urgence, et de plans nationaux de développement des ressources humaines (DRH) pour l'EPPE.

A noter que ces données proviennent de l'étude « *Developing a Plan for International Development and Cooperation in Early Childhood Care and Education Policy* » (Moon et al., 2023).

Pays	Taux d'inscription à l'EPPE	Dépenses consacrées à l'EPPE en pourcentage du budget global de l'éducation	L'EPPE est-elle obligatoire ?	Existe-t-il un manuel d'urgence spécifique à l'EPPE ?	Existe-t-il un plan national pour le développement des ressources humaines (DRH) pour l'EPPE ?
<b>Egypte</b>	23,1 % (4 à 6 ans)	N / A	Non	Oui	Oui
<b>Sénégal</b>	16,4 % (3 à 5 ans)	2%	Non (Il est prévu d'élaborer une politique visant à mettre en œuvre une éducation obligatoire et gratuite pour les enfants de 5 ans)	Non	Non
<b>Niger</b>	11,1 % (4 à 6 ans)	N / A	Non	Non	Oui
<b>Gabon</b>	49,9 % (0 à 5 ans)	32,26% (Écoles maternelles et primaires associées)	Oui (obligatoire à partir de 3 ans)	Non	Non
<b>Bangladesh</b>	19 % (3 à 5 ans)	Les données financières de l'EPPE partiellement accessibles	Non	Oui	Non
<b>Indonésie</b>	17 % (3 à 5 ans)	N / A	Non	Non (Il existe un manuel pour l'éducation générale)	Non
<b>Ouzbékistan</b>	69,4%	10%	Non	Non (Il existe un manuel pour l'éducation générale)	Oui
<b>Kirghizistan</b>	23,9 % (1 à 6 ans)	15%	Non	N / A	Oui
<b>Tadjikistan</b>	15,3%	7%	Non	N / A	Oui

\* N/A indique qu'aucune donnée pertinente n'a été fournie dans le questionnaire lors de la collecte des données.

## Recommandations

En se basant sur les pratiques d'EPPE observées dans neuf États membres de l'ICESCO, telles qu'analysées dans le cadre de la recherche internationale menée par le KICCE, les recommandations suivantes sont proposées :

### Recommandations à court terme

**Accroître l'accès à l'EPPE par des programmes communautaires :** Mettre en œuvre des programmes communautaires d'EPPE intégrant éducation, santé et nutrition, adaptés aux besoins locaux. Les États membres doivent développer et élargir des initiatives favorisant la participation communautaire afin de réduire les disparités entre les zones urbaines et rurales. Ces programmes améliorent l'accès dans les zones défavorisées et encouragent l'appropriation locale, garantissant ainsi durabilité et pertinence culturelle.

**Se préparer aux situations d'urgence en EPPE :** Élaborer et diffuser des plans d'urgence spécifiques à l'EPPE pour assurer une préparation adéquate en période de crise. L'ICESCO pourrait faciliter le partage de connaissances et les initiatives de renforcement des capacités entre les États membres afin d'améliorer la résilience des institutions de l'EPPE. Cette préparation est cruciale pour protéger le bien-être des jeunes enfants et garantir la continuité de leur éducation en cas de crise.

**Promouvoir l'intégration responsable des outils numériques en EPPE :** Encourager une utilisation réfléchie des outils numériques dans les environnements d'EPPE, en mettant l'accent sur la sécurité et le développement des enfants. Les États membres devraient établir des lignes directrices pour encadrer l'utilisation de la technologie, tout en minimisant les risques pour la santé et le développement des enfants. Une intégration efficace des outils numériques peut enrichir la qualité de l'EPPE, mais elle doit être soigneusement gérée.

### Recommandations à moyen terme

- **Renforcer l'allocation budgétaire et la transparence :** Établir des directives claires pour le suivi des allocations budgétaires consacrées à l'EPPE au niveau national. En outre, le développement de systèmes transparents de d'information financière et de pratiques de gestion des données est essentiel pour identifier les lacunes de financement, garantir la responsabilité et optimiser l'affectation des ressources.
- **Investir dans les capacités des enseignants de l'EPPE :** Mettre en œuvre des programmes de formation et de développement professionnel continu pour améliorer la qualité des services de l'EPPE. Les États membres doivent prioriser le renforcement des compétences des enseignants et améliorer leurs conditions de travail afin d'attirer et de retenir des éducateurs qualifiés. Des plans spécifiques de développement des ressources humaines (DRH) doivent être mis en place, incluant des réglementations claires pour tous les prestataires de services, notamment ceux du secteur privé et des organisations de la société civile.
- **Étendre et améliorer les infrastructures de l'EPPE :** Soutenir l'expansion des infrastructures de l'EPPE pour répondre à la demande croissante, notamment dans les zones mal desservies. Les États membres devraient prioriser les investissements dans la construction et la rénovation des centres de l'EPPE afin d'augmenter l'accès et les inscriptions. Cette expansion est cruciale pour améliorer la prestation des services et permettre à davantage d'enfants de bénéficier de ces opportunités éducatives.





## Recommandations à long terme

- **Faire de l'EPPE un droit fondamental** : Plaider en faveur de l'intégration de l'éducation et de la protection de la petite enfance (EPPE) dans les politiques et stratégies nationales de l'éducation, en mettant en avant son caractère essentiel en tant que droit fondamental pour chaque enfant. Il est crucial de renforcer les cadres juridiques et politiques pour garantir un accès équitable à l'EPPE, affirmant ainsi son rôle indispensable au sein du système éducatif.
- Développer des mécanismes de financement durables : Assurer un soutien financier stable et à long terme pour l'EPPE en établissant des stratégies et des partenariats stratégiques. Il s'agit de concevoir des modèles financiers capables de garantir la pérennité des programmes d'EPPE et d'en assurer l'efficacité durable.

## Feuille de route pour les recommandations : Actions et étapes clés

Des feuilles de route pour la mise en œuvre des recommandations en matière d'EPPE à court, moyen et long termes ont été élaborées afin de fournir une approche structurée. Ces feuilles de route visent à garantir que les États membres puissent progressivement atteindre leurs objectifs en suivant des actions spécifiques et des étapes mesurables. Chaque feuille de route décrit les actions à entreprendre, les étapes clés à franchir, ainsi que les délais associés, afin de guider les États membres vers l'atteinte de leurs objectifs essentiels.

### Recommandations à court terme : Actions et étapes clés (Annexe A)

Cette feuille de route se concentre sur les étapes concrètes à suivre au cours de la première année, en mettant l'accent sur des priorités immédiates telles que l'élargissement de l'accès à l'EPPE grâce à des programmes communautaires, la préparation aux situations d'urgence, et l'intégration responsable des outils numériques dans les environnements de l'EPPE. Les étapes clés incluent l'identification des communautés cibles, le lancement de programmes pilotes, et la formation des éducateurs, posant ainsi les bases nécessaires pour le développement et l'implémentation réussis des initiatives en matière d'EPPE.

### Recommandations à moyen terme : Actions et étapes clés (Annexe B)

Couvrant une période d'un à cinq ans, cette feuille de route vise à renforcer les systèmes de l'EPPE dans les États membres. Cela inclut l'amélioration de l'allocation budgétaire et de la transparence, l'investissement dans les capacités des enseignants, et l'expansion des infrastructures de l'EPPE. Les étapes sont conçues pour garantir des progrès durables, tels que la mise en place de programmes de développement professionnel continu pour les enseignants et l'augmentation de la capacité d'inscription à l'EPPE.

### Recommandations à long terme : Actions et étapes clés (Annexe C)

S'étendant de six à dix ans, cette feuille de route se concentre sur les progrès systémiques et durables de l'EPPE. Elle inclut des actions visant à faire reconnaître l'EPPE comme un droit humain et à développer des mécanismes de financement durables. Les étapes clés visent à intégrer l'EPPE dans les politiques nationales, à sécuriser des engagements financiers à long terme, et à créer des fonds de dotation pour soutenir les programmes d'EPPE de manière continue.



## Conclusion

Les résultats de la recherche conjointe de l'ICESCO sur l'EPPE mettent en lumière les pratiques clés de neuf États membres dans ce domaine, notamment le renforcement de l'accès à l'EPPE grâce à une approche communautaire, l'amélioration de la transparence budgétaire, le renforcement des capacités des enseignants, la reconnaissance de l'EPPE comme un droit humain fondamental, la préparation aux situations d'urgence, l'intégration responsable des outils numériques et l'amélioration de l'infrastructure de l'EPPE. Cette recherche conjointe sert de base aux États membres de l'ICESCO pour poursuivre la collaboration sur les initiatives d'EPPE et encourage une participation plus large aux futures opportunités de recherche dans ce domaine. Le partage des expériences et des pratiques en matière d'EPPE entre les États membres de l'ICESCO peut apporter des idées et des cadres précieux susceptibles de guider lesdits États membres dans l'amélioration de leurs systèmes d'EPPE ; le but étant au final de permettre à chaque enfant de s'épanouir et de réussir.

Pour traduire cet engagement en action, les États membres de l'ICESCO doivent accorder la priorité à l'intégration de mesures concrètes et réalisables en faveur de l'EPPE dans leurs stratégies nationales d'éducation. Ce faisant, ils peuvent garantir à tous les enfants, indépendamment de leur origine ou de leur lieu de résidence, une éducation précoce de qualité, essentielle à leur apprentissage et développement fondamentaux. Pour s'assurer que les recommandations conduisent à des améliorations significatives en matière d'EPPE, les États membres de l'ICESCO peuvent envisager les étapes suivantes :

- 1. Intégrer les recommandations dans les stratégies nationales** : Les États membres devraient intégrer les recommandations relatives à l'EPPE dans leurs stratégies nationales d'éducation, en veillant à les aligner sur les objectifs et politiques plus larges en matière d'éducation.
- 2. Créer des groupes de travail** : Créer des groupes de travail spécialisés pour cibler des aspects spécifiques des recommandations, tels que la formation des enseignants spécialisés en EPPE, le développement des infrastructures ou l'intégration numérique, afin de faciliter le ciblage de l'action et de la collaboration.
- 3. Tirer parti des conférences à venir** : Utiliser des plateformes telles que la 3<sup>ème</sup> Conférence des ministres de l'Éducation pour examiner et définir les recommandations, partager les meilleures pratiques et convenir d'actions collectives en matière d'EPPE à mettre en œuvre dans l'ensemble des États membres.
- 4. Développer des systèmes de données sur la petite enfance** : Mettre en place des systèmes complets de collecte de données pour suivre l'accès, la qualité et les résultats de l'EPPE dans les États membres. Des données fiables éclaireront les décisions politiques et garantiront une allocation efficace des ressources aux domaines les plus nécessiteux.
- 5. Mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation** : Développer des systèmes de suivi et d'évaluation solides pour suivre les progrès des initiatives d'EPPE, afin de permettre une amélioration et une responsabilité continues.

En adoptant ces mesures, les États membres de l'ICESCO peuvent s'assurer que les recommandations conduisent à des améliorations tangibles en matière d'EPPE, contribuant en fin de compte à un avenir plus équitable et plus prospère pour tous les enfants du monde islamique. La 3<sup>ème</sup> Conférence des ministres de l'Éducation offre aux États membres une plateforme idéale pour réaffirmer leur engagement en faveur de l'EPPE et initier une collaboration sur des solutions innovantes adaptées aux besoins spécifiques de leurs jeunes populations. Cet effort collectif permettra non seulement de promouvoir les Objectifs de Développement Durable, mais aussi de jeter les bases d'un avenir plus équitable et plus prospère dans l'ensemble des États membres.



## Références

- Byron, T. (2008).** *Safer Children in a Digital World. The Report of the Byron Review.* Department for Children, Schools, and Families Publications, Sherwood Park, UK.
- Calaycay, L. (2022).** *Early Childhood Care and Education in Emergencies.* Paper commissioned by the Section for Migration, Displacement, and Emergencies, United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000383634>
- Cisse, T., Ejiofor, K., Malin, M., Thompson, A., & Zhao, Y. (2022).** *Case Des Tout-Petits: Reforming.*
- Denboba, A., Hasan, A., & Wondon, Q. (2015).** *Early Childhood Education and Development in Indonesia: An Assessment of Policies Using SABER.* The World Bank.
- Fredman, F., Donati, G., Richter, L. M., Naicker, S. N., Behrman, J. R., Lu, C., Cohrsen, C., Boo, F. L., Raghavan, C., Devercelli, A., Heymann, J., & Stein, A. (2022).** *Harnessing Global Data to Advance Young Children's Learning and Development Consortium, Recognizing Early Childhood Education as a Human Right in International Law.* Human Rights Law Review, 22(4). <https://doi.org/10.1093/hrlr/ngac024>
- Moon, M.K., Cho, S.I., Kim, N.Y., Kwak, J.S., Meyers, C., Santiago, E., Kim, S., Djassi, R., Kim, T.J., & Seo, M.Y. (2023).** *Developing a Plan for International Development and Cooperation in Early Childhood Care and Education Policy.* National Research Council for Economics, Humanities, and Social Sciences. <https://repo.kicce.re.kr/handle/2019.oak/5647>
- Stephen, C., & Plowman, L. (2002).** *ICT in Pre-school Settings: Benign Addition or Playroom Revolution?* Early Childhood Folio, 7, 33–38.
- Taniguchi, R. (2014).** *Pre-school Education in Senegal.* Child Research Net. [https://www.childresearch.net/projects/ecec/2014\\_02.html#:~:text=Senegal%27s%20education%20system%20is%20based,since%20its%20independence%20in%201960](https://www.childresearch.net/projects/ecec/2014_02.html#:~:text=Senegal%27s%20education%20system%20is%20based,since%20its%20independence%20in%201960)
- UNESCO and UNICEF. (2024).** *Global Report on Early Childhood Care and Education: The Right to a Strong Foundation.* <https://doi.org/10.54675/FWQA2113>. Retrieved from the United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization website. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000390215>
- UNESCO. (2021).** *Right to Pre-primary Education: A Global Study.* <https://doi.org/10.54675/NWYU4732>. Retrieved from the United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization website. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375332>
- UNESCO. (2022).** *Dashboard of Country Commitments and Actions to Transform Education.* Retrieved from the United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization website. <https://www.unesco.org/sdg4education2030/en/knowledge-hub/dashboard>
- UNESCO. (2022).** *World Conference on Early Childhood Care and Education: Tashkent Declaration and Commitments to Action for Transforming Early Childhood Care and Education, 16 November 2022.* Retrieved from the United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization website. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000384045>

**UNESCO. (2023).** *Follow-up of the Tashkent Declaration and Commitments to Action for Transforming Early Childhood Care and Education.* Retrieved from the United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization website. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000385190>

**UNICEF. (2022).** *Towards Achieving Universal Early Childhood Education in the Republic of Uzbekistan: A Summary of UNICEF Supported Interventions.* [https://www.unicef.org/uzbekistan/media/5046/file/Brief%20on%20ECE%20results%20\(eng\).pdf](https://www.unicef.org/uzbekistan/media/5046/file/Brief%20on%20ECE%20results%20(eng).pdf)

**UZ Daily. (2018, February 28).** *Salaries of Kindergarten Employees of Uzbekistan to Increase.* <https://www.uzdaily.uz/en/post/42919/>



## Annexe A. Feuille de route pour les Recommandations à Court Terme en matière de politique d'EPPE : Actions et étapes

Recommandations à court terme	1 à 3 mois	4 à 6 mois	7 à 9 mois	10 à 12 mois
	Actions et étapes			
<b>Accroître l'accès à l'EPPE grâce à des programmes communautaires</b>	<p><b>Évaluer les besoins et identifier les zones cibles :</b></p> <p>Identifier et cartographier au moins 15 communautés sous-desservies.</p>	<p>• <b>Engager les parties prenantes de la communauté :</b></p> <p>Tenir au moins 10 ateliers d'engagement communautaire, réunissant un minimum de 500 participants.</p> <p>• <b>Concevoir des programmes intégrés d'EPPE :</b></p> <p>Élaborer et finaliser des programmes d'EPPE pour les 15 communautés cibles.</p>	<p><b>Programmes pilotes :</b></p> <p>Lancer des programmes pilotes au sein de 5 communautés, atteignant au moins 1 000 enfants.</p>	<p><b>Étendre les programmes sur la base des résultats des projets pilotes :</b></p> <p>Étendre les programmes à 10 communautés supplémentaires, soit un total de 3 000 enfants.</p>
<b>Prévoir l'EPPE en situation d'urgence</b>	<p><b>Élaborer des plans d'intervention d'urgence spécifiques à l'EPPE :</b></p> <p>Élaborer et finaliser des plans d'intervention d'urgence pour au moins 10 États membres.</p>	<p><b>Diffuser les plans et former les éducateurs :</b></p> <p>Former au moins 500 éducateurs dans 10 États membres.</p>	<p><b>Faciliter les initiatives de partage des connaissances :</b></p> <p>Tenir 5 ateliers régionaux, avec la participation d'au moins 200 professionnels de l'EPPE</p>	<p><b>Effectuer des simulations d'urgence:</b> Mettre en œuvre des simulations d'urgence dans 100 centres d'EPPE dans les 10 États membres.</p>
<b>Promouvoir une intégration responsable des outils numériques dans l'EPPE</b>	<p><b>Élaborer des lignes directrices pour l'utilisation des outils numériques :</b></p> <p>Finaliser les lignes directrices relatives aux outils numériques et les transmettre à 1 000 centres d'EPPE</p>	<p><b>Former les éducateurs à l'intégration numérique :</b></p> <p>Former au moins 500 éducateurs à l'utilisation responsable des outils numériques.</p>	<p><b>Initiatives pilotes d'apprentissage numérique :</b></p> <p>Lancer des initiatives pilotes d'apprentissage numérique dans 20 centres d'EPPE, atteignant au moins 1 000 enfants.</p>	<p><b>Suivre et évaluer les programmes pilotes :</b></p> <p>Évaluer les 20 centres pilotes et affiner les lignes directrices, avec au moins 90 % des éducateurs déclarant être satisfaits du processus d'intégration.</p>
<b>Calendrier des étapes quantitatives intégrées</b>	<p>• <b>Accès à l'EPPE :</b></p> <p>Identifier 15 communautés sous-desservies (étape : 15 communautés identifiées).</p> <p>• <b>Préparation aux situations d'urgence :</b></p> <p>Élaborer des plans d'intervention d'urgence pour 10 États membres (étape : 10 plans finalisés).</p> <p>• <b>Outils numériques :</b></p> <p>Transmettre les lignes directrices à 1 000 centres d'EPPE (étape : 1 000 centres atteints).</p>	<p>• <b>Accès à l'EPPE :</b> Tenir 10 ateliers avec 500 participants (étape : 500 participants impliqués).</p> <p>• <b>Préparation aux situations d'urgence :</b></p> <p>Former 500 éducateurs (étape : 500 éducateurs formés).</p> <p>• <b>Outils numériques :</b></p> <p>Former 500 éducateurs (étape : 500 éducateurs formés).</p>	<p>• <b>Accès à l'EPPE :</b></p> <p>Programmes pilotes dans 5 communautés (étape : 1000 enfants bénéficiaires).</p> <p>• <b>Préparation aux situations d'urgence :</b></p> <p>Organiser 5 ateliers avec 200 professionnels (étape : 200 professionnels formés).</p> <p>• <b>Outils numériques :</b></p> <p>Initiatives pilotes dans 20 centres (étape : 1000 enfants bénéficiaires).</p>	<p>• <b>Accès à l'EPPE :</b></p> <p>Étendre cette initiative à 10 communautés supplémentaires (étape : 3000 enfants bénéficiaires).</p> <p>• <b>Préparation aux situations d'urgence :</b></p> <p>Effectuer des simulations dans 100 centres (étape : 100 centres préparés).</p> <p>• <b>Outils numériques :</b></p> <p>Évaluer les projets pilotes dans 20 centres, avec un taux de satisfaction de 90 % (étape : taux de satisfaction de 90 %).</p>

## Annexe B. Feuille de route pour les Recommandations à Moyen Terme en matière de politique d'EPPE : Actions et étapes

Recommandations à moyen terme	Première année	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année
Actions et étapes					
<b>Renforcer l'allocation du budget et la transparence</b>	<p><b>Élaborer des lignes directrices nationales pour le suivi budgétaire :</b> Établir des lignes directrices claires en matière de suivi budgétaire dans au moins 80 % des États membres.</p>	<p><b>Mettre en place des Systèmes d'Information financiers transparents :</b> Mettre en place des Systèmes d'Information financiers dans 50 % des États membres, avec publication de rapports annuels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mettre en œuvre des Systèmes d'Information financiers transparents :</b> Étendre les Systèmes d'Information financiers à 80 % des États membres.</li> <li>• <b>Réaliser des audits financiers et évaluer les allocations de ressources :</b> Réaliser des audits financiers dans 60 % des États membres, en identifiant au moins trois lacunes ou inefficacités majeures en matière de financement.</li> </ul>	<p><b>Favoriser les comparaisons internationales et régionales</b> : Organiser au moins trois ateliers internationaux pour comparer les allocations budgétaires et partager les meilleures pratiques entre les États membres.</p>	<p><b>Réaliser des audits financiers et évaluer les allocations de ressources</b> : Garantir la couverture d'au moins 70 % des déficits de financement identifiés.</p>
<b>Investir dans les capacités des enseignants spécialisés en EPPE</b>		<p><b>Mettre en œuvre des initiatives de développement professionnel continu (DPC) :</b> Mettre en place des programmes de DPC dans 70 % des États membres, avec une participation annuelle d'au moins 60 % des enseignants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Développer et lancer des programmes de formation complets :</b> Développer et lancer des programmes de formation pour au moins 50 % des enseignants spécialisés en EPPE dans les États membres. S'assurer que 80 % des enseignants spécialisés en EPPE ont suivi le programme de formation.</li> <li>• <b>Améliorer les conditions de travail du personnel de l'EPPE :</b> Augmenter les salaires des enseignants d'au moins 20 % dans 50 % des États membres.</li> </ul>	<p><b>Mettre en œuvre des initiatives de développement professionnel continu (DPC) :</b> Augmenter la participation au DPC à 80 % des enseignants spécialisés en EPPE.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Améliorer les conditions de travail du personnel de l'EPPE :</b> Garantir une amélioration des conditions de travail dans au moins 70 % des centres d'EPPE (par exemple, réduction du nombre d'élèves par enseignant, amélioration des installations).</li> <li>• <b>Suivre et évaluer les performances des enseignants :</b> Mettre en œuvre des systèmes d'évaluation des performances des enseignants dans 60 % des États membres, 75 % des enseignants satisfaisant ou surpassant les normes.</li> </ul>



<p><b>Développer et améliorer l'infrastructure des services d'EPPE</b></p>	<p><b>Évaluer les besoins en infrastructures</b> : Mener des évaluations sur les besoins en infrastructures dans 100 % des États membres.</p>	<p><b>Établir des priorités et assurer le financement de l'expansion des infrastructures</b> : Assurer le financement et lancer des projets de construction/ rénovation dans 50 % des zones sous-desservies.</p>	<p><b>Augmenter la capacité d'inscription en EPPE</b> : Augmenter les capacités d'inscription d'au moins 30 % dans 60 % des États membres.</p>	<p><b>• Privilégier et assurer le financement de l'expansion des infrastructures</b> : Garantir la réalisation d'au moins 60 % de ces projets.</p> <p><b>• Améliorer les installations et les ressources dans les centres d'EPPE</b> : Améliorer les installations dans 50 % des centres d'EPPE existants (par exemple, salles de classe modernes, aires de jeux sécurisées).</p>	<p><b>• Augmenter la capacité d'inscription en EPPE</b> : Augmenter de 50 % la capacité d'inscription dans 80 % des États membres</p> <p><b>• Améliorer les installations et les ressources dans les centres d'EPPE</b> : Garantir un accès à des ressources éducatives adéquates (livres, matériel d'apprentissage, etc.) à 70 % de tous les centres d'EPPE.</p>
<p><b>Calendrier des étapes quantitatives intégrées</b></p>	<p><b>• Allocation budgétaire</b> : Établir des lignes directrices pour le suivi du budget dans 80 % des États membres (étape : 80 %).</p> <p><b>• Capacité des enseignants</b> : Lancer une formation pour 50 % des enseignants spécialisés en EPPE (étape : 50 %).</p> <p><b>• Infrastructure</b> : Achever l'évaluation des besoins dans 100 % des États membres (étape : 100 %).</p>	<p><b>• Allocation budgétaire</b> : Mettre en œuvre des systèmes d'information financière dans 50 % des États membres (étape : 50 %).</p> <p><b>• Capacité des enseignants</b> : Mettre en place des programmes de DPC avec une participation de 60 % (étape : 60 %).</p> <p><b>• Infrastructure</b> : Lancer des projets d'infrastructure dans 50 % des zones sous-desservies (étape clé : 50 %).</p>	<p><b>• Allocation budgétaire</b> : Étendre l'établissement de rapports financiers à 80 % des États membres et achever les audits dans 60 % d'entre eux (étape : 80 %, 60 %).</p> <p><b>• Capacité des enseignants</b> : Former 80 % des enseignants spécialisés en EPPE et augmenter les salaires de 20 % dans 50 % des États (étape : 80 %, 50 %).</p> <p><b>• Infrastructure</b> : Augmenter la capacité d'inscription de 30 % dans 60 % des États membres (étape : 30 %, 60 %).</p>	<p><b>• Allocation budgétaire</b> : Organiser trois ateliers internationaux (étape : 3 ateliers).</p> <p><b>• Capacité des enseignants</b> : Augmenter la participation au DPC à 80 % et améliorer les conditions de travail dans 70 % des centres (étape : 80 %, 70 %).</p> <p><b>• Infrastructure</b> : Achever 60 % des projets d'infrastructure et moderniser les installations dans 50 % des centres (étape : 60 %, 50 %).</p>	<p><b>• Allocation budgétaire</b> : Comblent 70 % des déficits de financement identifiés (étape : 70 %).</p> <p><b>• Capacité des enseignants</b> : Veiller au respect / dépassement des normes par 75 % des enseignants, grâce à la mise en place de programmes de DPC (étape : 75 %).</p> <p><b>• Infrastructure</b> : Augmenter de 50 % la capacité d'accueil dans 80 % des États et améliorer les ressources dans 70 % des centres (étape : 50 %, 80 %, 70 %).</p>

## Annexe C. Feuille de route pour les Recommandations à Long Terme en matière de politique d'EPPE : Actions et étapes

Recommandations à long terme	6ème année	7ème année	8ème année	9ème année	10ème année
	Actions et étapes				
<b>Promouvoir l'EPPE en tant que droit humain</b>	<p><b>Sensibiliser à l'inclusion de l'EPPE dans les politiques nationales :</b> Veiller à ce que l'EPPE soit incluse dans les politiques nationales en matière d'éducation d'au moins 60 % des États membres.</p>	<p><b>Renforcer les cadres juridiques et politiques :</b> Rédiger et proposer une législation reconnaissant l'EPPE comme un droit humain dans 50 % des États membres.</p>	<p>• <b>Sensibiliser à l'inclusion de l'EPPE dans les politiques nationales :</b> Porter cette inclusion à 80 % des États membres.</p> <p>• <b>Promouvoir l'équité dans l'accès à l'EPPE :</b> Mettre en œuvre des politiques qui garantissent un accès équitable à l'EPPE dans au moins 70 % des États membres, en mettant l'accent sur les communautés marginalisées.</p> <p>• <b>Suivre et relater l'EPPE en tant que droit humain :</b> Mettre en place des cadres nationaux de suivi de l'accès et des droits de l'EPPE dans 60% des États membres.</p>		<p>• <b>Renforcer les cadres juridiques et politiques :</b> Promulguer cette législation dans au moins 60 % des États membres.</p> <p>• <b>Promouvoir l'équité dans l'accès à l'EPPE :</b> Réduire de 50 % l'écart de scolarisation en EPPE entre les zones urbaines et rurales dans au moins 50 % des États membres.</p> <p>• <b>Suivre et relater l'EPPE en tant que droit humain :</b> Publier des rapports réguliers sur l'accès et les droits en matière d'EPPE dans au moins 70 % des États membres.</p>
<b>Développer des mécanismes de financement durables</b>	<p><b>Créer et mettre en œuvre des modèles de financement durables :</b> Élaborer des modèles de financement durables impliquant des partenariats publics et privés dans 50 % des États membres.</p>	<p><b>Garantir des engagements à long terme de la part des gouvernements et des partenaires :</b> Garantir des engagements de financement à long terme de la part des gouvernements nationaux dans 60 % des États membres.</p>	<p>• <b>Créer et mettre en œuvre des modèles de financement durables :</b> Mettre en œuvre ces modèles dans 70 % des États membres.</p> <p>• <b>Création de fonds de dotation pour l'EPPE :</b> Créer des fonds de dotation pour l'EPPE dans au moins 40 % des États membres, afin de générer des revenus durables pour les programmes d'EPPE.</p>	<p>• <b>Garantir des engagements à long terme de la part des gouvernements et des partenaires :</b> Établir des partenariats avec des organisations internationales et des secteurs privés pour soutenir l'EPPE dans 70 % des États membres.</p> <p>• <b>Suivre et ajuster les stratégies de financement :</b> Examiner et ajuster les stratégies de financement en fonction des performances et des besoins dans 60 % des États membres.</p>	<p>• <b>Création de fonds de dotation pour l'EPPE :</b> Garantir la contribution de ces fonds de dotation à au moins 30 % des coûts des programmes d'EPPE dans 50 % des États membres.</p> <p>• <b>Suivre et ajuster les stratégies de financement :</b> Garantir un financement stable et suffisant de l'EPPE dans 80 % des États membres.</p>



<p><b>Calendrier des étapes quantitatives intégrées</b></p>	<p>• <b>EPPE en tant que droit humain :</b> inclure l'EPPE dans les politiques nationales dans 60 % des États membres (étape : 60 %).</p> <p>• <b>Financement durable :</b> Développer des modèles de financement durable dans 50% des Etats membres (étape : 50%).</p>	<p>• <b>EPPE en tant que droit humain :</b> Projet de législation reconnaissant l'EPPE comme un droit humain dans 50 % des États membres (étape : 50 %).</p> <p>• <b>Financement durable :</b> Garantir des engagements de financement à long terme de la part des gouvernements de 60 % des États membres (étape : 60 %).</p>	<p>• <b>EPPE en tant que droit humain :</b> Mettre en œuvre des politiques garantissant un accès équitable dans 70 % des États membres et inclure l'EPPE dans les politiques nationales dans 80 % d'entre eux (étape : 70 %, 80 %).</p> <p>• <b>Financement durable :</b> Mettre en œuvre des modèles de financement durable dans 70 % des États membres et créer des fonds de dotation dans 40 % d'entre eux (étape : 70 %, 40 %).</p>	<p>• <b>EPPE en tant que droit humain :</b> Mettre en place des cadres de suivi nationaux dans 60 % des États membres (étape : 60 %).</p> <p>• <b>Financement durable :</b> Établir des partenariats avec des organisations internationales et des secteurs privés dans 70 % des États membres et examiner les stratégies de financement dans 60 % d'entre eux (étape : 70 %, 60 %).</p>	<p>• <b>EPPE en tant que droit humain :</b> Promulguer une législation reconnaissant l'EPPE comme un droit humain dans 60 % des États membres et publier des rapports réguliers dans 70 % d'entre eux (étape : 60 %, 70 %).</p> <p>• <b>Financement durable :</b> Veiller à ce que les fonds de dotation pour l'EPPE couvrent 30 % des coûts des programmes dans 50 % des États membres et que 80 % disposent d'un financement stable (étape : 30 %, 50 %, 80 %).</p>
---	---	--	---	--	---







       
JOIN US ! انضموا إلينا REJOIGNEZ-NOUS